



Montreuil, le 7 Avril 2009

# Négociation salariale en cours, haussons le ton Sur la reprise d'ancienneté des CDD en CDI

LA CRISE C'EST EUX,  
LA SOLUTION C'EST NOUS...  
**TOUS !**

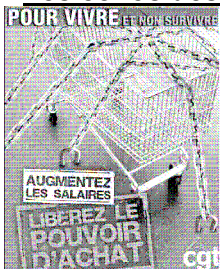
## La reprise d'ancienneté des CDD en CDI, Quésako ?

En 2007, 16 502 CDD (dont 53% de femmes) pour un effectif global de 279 785 dont 16 069 dans les niveaux I et II. Depuis 1991, mise en place des contrats de droits privés à La Poste, la CGT se bat pour que le CDI à temps complet soit la norme et que toute l'ancienneté acquise dans différents contrats soit reconnue. Depuis ces multiples actions, de nombreux CDD ont été transformés en CDI. **Aujourd'hui, la CGT se bat avec ces agents en CDI pour gagner la reprise de leur ancienneté en CDD (à l'époque).** Pourquoi ? Souvent La Poste ne reconnaît que l'ancienneté du dernier contrat en CDD jointif au passage en CDI. En ne reconnaissant pas totalement l'ancienneté, La Poste lèse les postiers sur leur salaire immédiat, leur déroulement de carrière, le calcul des droits à la retraite.

**La CGT a engagé une campagne de lutte pour faire reconnaître cette ancienneté.** A ce jour, La Poste refuse de négocier globalement au niveau du siège ou des métiers, renvoyant celle-ci au niveau des NOD. **C'est inacceptable.**

**Pour la Cgt, il faut inonder les directions de requêtes, d'interventions des postiers. Dans tous les services, approprions-nous les négociations salariales en interpellant l'ensemble des Chefs d'Etablissement pour gagner la reprise d'ancienneté des CDD collectivement. Ces négociations doivent se traduire par du plus dans les poches des salariés.**

## Les échos des départements



La Bretagne a été à l'initiative des luttes et des acquis sur ce dossier. D'autres départements ont suivi (La Gironde...). Ils ont obtenu la **reprise de l'ancienneté au 1<sup>er</sup> CDD, soit à la date d'embauche de l'agent.**

Nous devons l'obtenir partout. Les contractuels du CTC du Mans sont en cours de négociation. D'autres départements nous ont informés des initiatives prises depuis quelques mois. **A ce jour, 21 départements connus ont la même démarche. C'est encore trop peu !... Interpellons partout les militants pour que l'action collective soit entendue dans toutes les directions. Pesons plus fort pour avancer sur nos revendications ! Si besoin est, en saisissant collectivement les conseils de Prud'hommes en lien avec l'action syndicale.**

## Avec le personnel, la CGT FAPT agit ...

Depuis de nombreuses années, la CGT FAPT avec les ACO a contesté, proposé, rassemblé, lutté, négocié et recommencé jusqu'à la prise en compte réelle de leurs revendications. **La mobilisation du personnel avec la CGT a contraint La Poste à revoir sa copie pour que les agents en CDD recouvrent leurs droits. Pour la CGT, La Poste doit respecter les législations en vigueur, elle n'est pas en dehors des lois.**

A l'appui des différentes luttes dans les départements pour gagner la reprise intégrale de l'ancienneté des Contrats à Durée Déterminée (CDD) des agents en Contrat à durée Indéterminée (CDI), la CGT FAPT est intervenue auprès du siège de La Poste en 2008-2009 par courrier (ci-dessous), dans le cadre des différentes négociations en cours dont les négociations salariales.

**Maintenant ! Haussons le ton, frappons les 400 coups ! Rassemblons nous et exigeons partout, la reprise de l'ancienneté dès le premier contrat en CDD, dans tous les services. Emparons nous des négociations salariales pour réclamer notre dû. La crise c'est eux, la solution c'est nous Tous !**



Montreuil le 3 Juin 2008

Monsieur Georges LEFEBVRE  
Directeur Général de La Poste  
44 boulevard de Vaugirard  
75 757 PARIS cedex 15

**Objet : demande d'audience sur reprise d'ancienneté des CDD**

Monsieur le Directeur général,

La question de la reprise d'ancienneté des CDD est posée dans les services de La Poste.

Interpellée par nos soins, la Direction du courrier nous a informé qu'une note RH était en cours afin d'établir un cadrage national, que cette circulaire serait du seul ressort de l'entreprise.

Nous pensons que cette question qui touche un grand nombre de salariés dans la diversité des situations nécessite l'ouverture d'une véritable négociation avec les organisations syndicales.

Notre Fédération CGT des activités postales et de télécommunications demande à être reçue sur ce sujet.

Dans l'attente d'une réponse favorable à cette demande d'audience, veuillez croire, Monsieur le Directeur général à l'assurance de notre parfaite considération

Pour la FAPT CGT  
Hervé TELLER

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications CGT- 263, rue de Paris  
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 -  
C.C.P. Paris 20376 D <http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)



Direction des Ressources Humaines  
et des Relations Sociales

Le Directeur Délégué

Monsieur Hervé TELLIER

Fédération CGT  
263 rue de Paris  
93515 MONTREUIL

Paris, le 14 juin 2008

Monsieur,

Par un courrier adressé au Directeur Général le 3 juin 2008, vous exprimez le souhait d'une négociation sur la reprise d'ancienneté des CDD.

Cette question recouvre en réalité une très grande diversité de situations, exprimées le plus souvent au travers de demandes individuelles qui sont alors étudiées par les territoires.

Pour ces raisons, nous n'envisageons pas de prendre de dispositions nationales sur ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Foucauld LESTIENNE

CP V 501 - 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD - 75757 PARIS CEDEX 15 - Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00 - www.laposte.fr  
RCS PARIS B 356 000 000 - Siret 356 000 000 00048 - NAF 641 A

### Modèle de requête

Nom - Prénom  
Grade  
Identifiant  
Service

à Monsieur le Directeur de La Poste  
(DOTC.....)  
Grand Public....  
(DO Colis .....)  
(CRSF)

### Objet : demande de reprise d'ancienneté

Je suis employé(e) à La Poste de ..... sous CDI depuis le ..... Antérieurement, j'ai cumulé ..... (ou de nombreux) Contrats à Durée Déterminés sur différents établissements (.....) pour des besoins permanents de l'entreprise.

Or, l'ancienneté administrative et celle de rémunération figurant sur mes bulletins de paie ne tiennent pas compte de ces contrats, de cette expérience acquise.

Je vous demande de bien vouloir mettre mes bulletins de paie et mon contrat de travail en conformité avec mon ancienneté réelle, soit le .....

DATER et SIGNER

(Remettre l'original au chef d'établissement

Garder une copie pour soi et transmettre une autre au syndicat départemental CGT)

**Vous avez été en CDD, faites-vous connaître auprès des militants de votre section syndicale, de votre syndicat départemental CGT FAPT.**

**Votre ancienneté doit être celle de votre entrée effective à La Poste.**

**ACO, gagnons la reconnaissance de notre ancienneté en CDD sur notre salaire, notre déroulement de carrière, notre calcul des droits à la retraite...**

**Emparons nous des négociations salariales, du 1<sup>er</sup> mai pour la satisfaction réelle de nos revendications !**



### Bulletin de contact et de syndicalisation CGT



NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Facultatif : ☎ (perso.) ..... ☎ (profes.) .....

Grade/ Classification : ..... Métier : .....

Service/Bureau (nom et adresse) : .....



### Fédération des Activités Postales et de Télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D

<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)